

EVALUER SES COLLABORATEURS

DATE ET DURÉE

1 journée de 7 heures, de 9 h 30 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30

PUBLIC VISÉ

- Tout manager de collaborateur(s)
- Aucun prérequis.

OBJECTIFS

- Gagner en aisance et en pertinence dans l'évaluation de la performance de ses collaborateurs d'agence immobilière

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Apports théoriques, outils pratiques, mises en situation
- La formation sera animée par **Magali BRETON**, formatrice en management et gestion des relations interpersonnelles en entreprise elle anime des formations et mène des missions de conseil visant le développement de la qualité de l'encadrement des équipes et des personnes, la cohésion d'équipe et la performance individuelle du manager dans des environnements professionnels diversifiés.

CONTENU DE LA FORMATION

Point sur la déontologie des professionnels de l'immobilier : 1h

Remise du code de déontologie
Rappel des fondamentaux
Questions – Réponses

I. Qu'est-ce que l'évaluation ?

Connaître la réglementation régissant l'évaluation des salariés dans le secteur privé
Cerner les enjeux managériaux de l'évaluation individuelle et ses apports pour le salarié et pour l'employeur

II. Évaluation Mode d'emploi

Savoir communiquer, sensibiliser, convaincre les collaborateurs de l'intérêt de la démarche
Identifier les différentes étapes de l'entretien professionnel
Disposer des outils adéquats pour évaluer (supports, critères ...)

III. La posture de l'évaluateur

Comprendre le rôle des managers dans la définition d'objectifs
Choisir et développer une attitude facilitant le dialogue
La formalisation et le suivi des engagements réciproques

CONCLUSION / TOUR DE TABLE / EVALUATION

SUIVI ET ÉVALUATION

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, les stagiaires signent une feuille de présence.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires qui permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

COÛT DE FORMATION :

- 342 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 280 € HT)
- 444 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 370 € HT)
- Tarifs dégressifs sur les inscriptions aux modules d'une journée : Pack 2 jours (voir bulletin d'inscription),
-15% pour 3 inscriptions, -20% pour 4 inscriptions et plus